

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 302

présenté par

Mme Brenier, M. Minot, M. Lurton et Mme Corneloup

ARTICLE 3

À l'alinéa 65, substituer au mot :

« treizième »

le mot :

« vingt-cinquième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est impératif d'anticiper une éventuelle pénurie annoncée par plusieurs professionnels lors des auditions. Nous allons devoir y faire face et donc de détruire des embryons qui pourraient être utilisés par autrui semble problématique. Aussi, cet amendement vise à prolonger les délais proposés par le texte.